

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 791 16 avril 2010

SOMMAIRE

AA&C Associates S.A 3/959	K-1 ronic S.A 3/93
Albany Molecular Luxembourg S.à r.l 37960	Lobito S.A
Alternative Property Income ELP Subco	Luxcloud S.A
S.à r.l 37931	LuxCo 110 S.à r.l
AMP Capital Redding Investors Global	Luxembourg International Consulting S.A.
Real Estate Securities Fund SICAV-SIF	3793
37930	MD Engineering S.à r.l
Arno Glass	Moonraker
Babcock & Brown Lux 1 S.à r.l 37959	MUM Management S.A3794
BELFASS Luxembourg S.A 37947	New Chemicals Holdings S.à r.l 3796
BGP Lux S.à r.l	Plafonlux S.A
B & H S.A37959	Polytec Global Technologies S.àr.l 3792
Caladeco S.à r.l	Preafin III S.à r.l
CFI Asset Finance S.à r.l37957	ProLogis European Finance XI S.àr.l 3796
Cidron Food Holding S.à.r.l 37949	Radlok S.à r.l
Comparex Luxembourg37968	Rovere Société de Gestion S.A3794
DB Valoren S.à r.l	Safilux
Difinvest S.A	Sal S.A
Discovery Medical Holdings S.A 37932	Schmitz & Hoffmann, architectes s.à r.l.
Equiniti (Luxembourg) S.à r.l 37936	
Euro-Aurus SA Holding37929	SCI Immociel
Financière de Gestion et de Participations	Sevigne-Saltel S.A
37925	Sevigne-Saltel S.A
Fin-Energy S.A	SLGB Management S.A
Gulix FF S.à r.l	T and C HOLDING S.A
Hair Connection S.à r.l 37922	Thor Trading, S.à r.l
Hemmaro Holdings Sàrl37922	Tiger Holding Four Jobs S.à r.l 3794
iCON Master Holdings (EUR) S.à r.l 37936	Tiger Holding Four SPV S.à r.l 3794
I.E. LuxSubCo French N° 2 S.à r.l 37961	Vendôme Financière S.A 37934
I.E. LuxSubCo French No.1 S.à r.l 37960	Vivaldese Investments S.à r.l 3795
I.E. LuxTopCo French N°2 S.à r.l 37963	World Domain S.à r.l
I.E. LuxTopCo French No 1 S.à r.l 37963	
JP Commercial II S.à r.l37936	



Lobito S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 52.979.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A. Référence de publication: 2010036179/10.

(100034631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Hemmaro Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 93.386.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un gérant

Référence de publication: 2010036191/12.

(100034332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Hair Connection S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 71, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 33.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010036194/10.

(100034588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Polytec Global Technologies S.àr.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 151.801.

STATUTS

L'an deux mil dix, le cinq mars.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

DEMILEC INC., une société de droit du Canada dont le siège est établi J7G 2A7 BOISBRIAND, Québec (Canada) dont le numéro d'entreprise de Québec est le 1149010317,

ici représentée par Monsieur Benoit CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé signé le 26 février 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne Varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition et le développement dans le domaine de la propriété intellectuelle de technologies de systèmes en polyuréthane et de formulations chimiques en général.



La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra exploiter les brevets, procédés de fabrication ou marques qu'elle détient par voie de licence.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales et sociétés affiliées. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination "Polytec Global Technologies S.àr.l."
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de TRENTE MILLE DOLLARS CANADIENS (30.000.- CAD) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de TROIS CENTS DOLLARS CANADIENS (300.- CAD) chacune.
- **Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- **Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé d'un ou de plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.



Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.
- Art. 16. Chaque année, au trente et un mars, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- **Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 mars 2011.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, la comprante , représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les CENT (100) parts sociales et les libérer entièrement en espèces de sorte que le montant de TRENTE MILLE DOLLARS CANADIENS (30.000.-CAD) est à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE CENT EURO (1.100.-EUR).

Décisions de l'associée unique

- 1) La société est administrée par trois gérants:
- Monsieur Jacques LARIVIERE, comptable agréé, né à RICHELIEU (Canada) le 21 juin 1952, demeurant J0N IPO Sainte Marthe sur le Lac (Canada), rue Mathys, 2874,
- Monsieur Alain NOULLET, employé privé, né à BERCHEM SAINTE AGATHE (Belgique) le 2 novembre 1960 demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128,
- Monsieur Stéphane BIVER, employé privé, né à WATERMAEL BOITSFORT (Belgique) le 3 août 1968 demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128,

La durée des mandats des gérants est illimitée.

La société est engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. CAILLAUD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 mars 2010. Relation: LAC/2010/10302. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010038190/140.

(100037570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Financière de Gestion et de Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 27.875.

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010036196/12.

(100034325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Fin-Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.520.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010036198/10.

(100034834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Preafin III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 82.632.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of February.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The company Fresenius Medical Care Beteiligungsgesellschaft mbH (hereinafter referred to as "FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft"), a company duly organized under German law, having its business address at D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Strasse 1, representing the full amount of the corporate capital of EUR 998,100.- (nine hundred ninety-eight thousand one hundred euro) of PREAFIN III S.à r.l., a limited liability company with registered office in L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg number B82.632, (the "Company"), represented by 9,981 (nine thousand nine hundred eighty-one) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each,

duly represented by Mr Hagen REINSBERG, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The afore-mentioned FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft is the sole member (the "Sole Member") of the Company, incorporated by a deed of the undersigned notary on June 11, 2001, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1218, dated December 22, 2001, amended by notarial deed of October 31, 2007 of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2881, dated December 12, 2007, by notarial deed of April 25, 2008 of the undersigned notary, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1406, dated



June 7, 2008, amended by notarial deed of July 14, 2008, of the same notary, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1995, dated August 16, 2008, amended by notarial deed of January 13, 2009 of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, acting on behalf of the undersigned notary, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 477 dated March 5 2009 and finally amended by notarial deed of July 24, 2009, of the undersigned notary, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1759, dated September 11, 2009.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Increase of the corporate capital of the company by an amount of EUR 216,000.- (two hundred sixteen thousand euro) in order to bring it from its present amount of EUR 998,100.- (nine hundred ninety-eight thousand one hundred euro) represented by 9,981 (nine thousand nine hundred eighty-one) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each, to the amount of EUR 1,214,100.- (one million two hundred fourteen thousand one hundred euro) represented by 12,141 (twelve thousand one hundred forty-one) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each, by the issue of 2,160 (two thousand one hundred sixty) new corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units;
- 2) Issue of 2,160 (two thousand one hundred sixty) new corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each, with a total share premium of EUR 1,944,206.- (one million nine hundred forty four thousand two hundred six euro), having the same rights and obligations as the existing corporate units;
- 3) Subscription and payment of the 2,160 (two thousand one hundred sixty) new corporate units by FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft by contribution and transformation into capital of unquestionable, liquid and enforceable claims FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft has against the Company for a total amount of EUR 2,160,206.- (two million one hundred sixty thousand two hundred six euro);
- 4) Amendment of Article 6 of the Articles of Association of the Company, so as to reflect the above resolutions and to read as follows:

"The corporate capital is set at of EUR 1,214,100.- (one million two hundred fourteen thousand one hundred euro) represented by 12,141 (twelve thousand one hundred forty-one) sharequotas with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each, which have been subscribed and entirely paid-in by Fresenius Medical Care Beteiligungsgesellschaft mbH, a private limited company registered in Germany, Bad Homburg v.d.H., having its business address in Germany, D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kroner-Strasse 1."

- 5) Mandate granted to Wildgen, law firm, 69, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg, to perform all legal action in relation with the agenda of the meeting, and in particular, to amend the share register;
 - 6) Miscellaneous

The appearing party, represented as here above stated, in its capacity as Sole Member of the Company has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of 216,000.- (two hundred sixteen thousand euro) in order to bring it from its present amount of EUR 998,100.- (nine hundred ninety-eight thousand one hundred euro) represented by 9,981 (nine thousand nine hundred eighty-one) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each, to the amount of EUR 1,214,100.- (one million two hundred fourteen thousand one hundred euro) represented by 12,141 (twelve thousand one hundred forty-one) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each, by the issue of 2,160 (two thousand one hundred sixty) new corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units.

Second resolution

The Sole Member resolves to issue 2,160 (two thousand one hundred sixty) new corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each, with a total share premium of EUR 1,944,206.- (one million nine hundred forty-four thousand two hundred six euro), having the same rights and obligations as the existing corporate units.

Subscription and payment

There now appears Mr Hagen REINSBERG, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the company FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft, by virtue of the prementionned power of attorney.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the prenamed company FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft for 2,160 (two thousand one hundred sixty) newly issued corporate units of the Company with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each, together with a total share premium of EUR 1,944,206.-(one million nine hundred forty-four thousand two hundred six euro) by contribution and transformation into capital of unquestionable, liquid and enforceable claims FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft has against the Company for a total amount of EUR 2,160,206.- (two million one hundred sixty thousand two hundred six euro), consequently, those claims are cancelled to the extent of the amount of the contribution.

According to a valuation report of Fresenius Medical Care Beteiligungsgesellschaft mbH, having its registered office at D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Strasse 1 (Germany), dated February 15, 2010, the board of the company



valued the intercompany loan of FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft to be contributed to the Company PREAFIN III S.à r.l. at EUR 2,160,206.- (two million one hundred sixty thousand two hundred six euro).

The conclusion of the valuation report is as follows:

"The value of the intercompany loan contributed by the Contributor to the Company is at least equal to the consideration, being the 2,160 (two thousand one hundred sixty) corporate units of the Company with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each and the attached share premium in an amount of EUR 1,944,206.- (one million nine hundred forty-four thousand two hundred six euro) to be issued by the Company."

That report, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the Sole Member formally resolves to accept the said subscription, contribution and transformation of claims and to issue and allot 2,160 (two thousand one hundred sixty) new fully paid-up corporate units of the Company to FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft.

Third resolution

The Sole Member resolves to amend Article 6 of the Articles of Association of the Company, so as to reflect the above resolutions and to read as follows:

"The corporate capital is set at EUR 1,214,100.- (one million two hundred fourteen thousand one hundred euro) represented by 12,141 (twelve thousand one hundred forty-one) sharequotas with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each, which have been subscribed and entirely paid-in by Fresenius Medical Care Beteiligungsgesellschaft mbH, a private limited company registered in Germany, Bad Homburg v.d.H., having its business address in Germany, D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Strasse 1."

Fourth resolution

The Sole Member resolves to grant mandate to Wildgen law firm, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, to perform all legal action in relation with the aforesaid resolutions, and in particular, to amend the member's register.

Costs, Evaluation

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately two thousand nine hundred euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, the latter signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des Vorangehenden:

Im Jahre zweitausendzehn am vierundzwanzigsten Februar.

Vor Uns, Maître Jean SECKLER, Notar, ansässig in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

Die Gesellschaft Fresenius Medical Care Beteiligungsgesellschaft mbH (nachfolgend "FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft"), eine Gesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Strasse 1, welche das gesamte Gesellschaftskapital von EUR 998.100,- (neun hundert achtundneunzig tausend ein hundert Euro) von PREAFIN III S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-1511 Luxemburg, 119, avenue de la Faïencerie, H.G.R. Luxemburg Nummer B82.632, (die "Gesellschaft"), eingeteilt in 9.981 (neun tausend neun hundert einundachtzig) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro) repräsentiert,

vertreten durch Herrn Hagen REINSBERG, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, kraft privatschriftlicher Vollmacht. Die besagte Vollmacht verbleibt nach "ne varietur" Zeichnung durch die erschienene Partei und den unterzeichnenden Notar anliegend an der vorliegenden Urkunde, um mit dieser gleichzeitig den Registrierungsbehörden zugeleitet zu werden.

Die vorgenannte FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft ist Alleingesellschafter (der "Alleingesellschafter") der Gesellschaft, gegründet durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom 11. Juni 2001, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 1218 vom 22. Dezember 2001, deren Satzung geändert wurde durch Urkunde von Maître Gérard LECUIT, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, vom 31. Oktober 2007, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 2881 vom 12. Dezember 2007, geändert durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom 25. April 2008, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 1406 vom 7. Juni 2008, geändert durch notarielle Urkunde desselben Notars vom 14. Juli 2008, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 1995 vom 16. August 2008, geändert durch notarielle Urkunde von Maître Martine SCHAEFFER, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg,



handelnd in Vertretung des unterzeichneten Notars, vom 13. Januar 2009, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 477 vom 5. März 2009 und geändert durch notarielle Urkunde des unterzeichneten Notars vom 24. Juli 2009, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 1759 vom 11. September 2009.

Die Tagesordnung der Versammlung ist die folgende:

- 1) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von EUR 216.000,- (zwei hundert sechzehn tausend Euro) von seiner gegenwärtigen Höhe von EUR 998.100,- (neun hundert achtundneunzig tausend ein hundert Euro), eingeteilt in 9.981,- (neun tausend neun hundert einundachtzig) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 100,- (ein hundert Euro), auf den Betrag von EUR 1.214.100,- (eine Million zwei hundert vierzehn tausend ein hundert Euro), eingeteilt in 12.141,- (zwölf tausend ein hundert einundvierzig) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 100,- (ein hundert Euro), durch Ausgabe von 2.160 (zwei tausend ein hundert sechzig) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von je EUR 100,- (ein hundert Euro), die dieselben Rechte und Pflichten wie die vorhandenen Gesellschaftsanteile haben;
- 2) Ausgabe von 2.160 (zwei tausend ein hundert sechzig) neuen Geschäftsanteilen mit einem Nennwert von je EUR 100,- (ein hundert Euro), mit einem Agio in Höhe von insgesamt EUR 1.944.206,- (eine Millionen neun hundert vierundvierzig tausend zwei hundert sechs Euro) welche mit den gleichen Rechte und Pflichten verbunden sind wie die bereits vorhandenen Geschäftsanteile,
- 3) Zeichnung und Einzahlung der 2.160 (zwei tausend ein hundert sechzig) neuen Gesellschaftsanteile durch FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft durch Sacheinlage und Umwandlung in Kapital von unbestrittenen, liquiden und durchsetzbaren Forderungen, die FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft gegen die Gesellschaft in Höhe von EUR 2.160.206,- (zwei Millionen ein hundert sechzig tausend zwei hundert sechs Euro) hat;
- 4) Änderung von Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft, um die oben stehenden Beschlüsse widerzuspiegeln, mit folgendem neuen Wortlaut:

"Das Gesellschaftskapital ist auf EUR 1.214.100,- (eine Million zwei hundert vierzehn tausend ein hundert Euro) festgesetzt, eingeteilt in 12.141 (zwölf tausend ein hundert einundvierzig) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 100,- (ein hundert Euro), welche alle von Fresenius Medical Care Beteiligungsgesellschaft mbH, einer Gesellschaft eingetragen in Deutschland, Bad Homburg v.d.H., mit Geschäftsadresse in Deutschland, D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Strasse 1, gezeichnet worden sind."

- 5) Vollmachterteilung an die Kanzlei Wildgen, 69, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxemburg, alle rechtlichen Maßnahmen im Zusammenhang mit der Tagesordnung der Versammlung wahrzunehmen und insbesondere zur Änderung des Aktienregisters tätig zu werden;
 - 6) Verschiedenes.

Die erschienene Partei, wie oben genannt vertreten, ersucht den unterzeichneten Notar in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafter der Gesellschaft, die folgenden Beschlüsse aufzunehmen:

Erster Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt, das Gesellschaftskapital um den Betrag von EUR 216.000,- (zwei hundert sechzehn tausend Euro) von seiner gegenwärtigen Höhe von EUR 998.100,- (neun hundert achtundneunzig tausend ein hundert Euro), eingeteilt in 9.981 (neun tausend neun hundert einundachtzig) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 100,- (ein hundert Euro), auf den Betrag von EUR 1.214.100,- (eine Million zwei hundert vierzehn tausend ein hundert Euro), eingeteilt in 12.141 (zwölf tausend ein hundert einundvierzig) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 100,- (ein hundert Euro), durch Ausgabe von 2.160 (zwei tausend ein hundert sechzig) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von je EUR 100,- (ein hundert Euro), die dieselben Rechte und Pflichten wie die vorhandenen Gesellschaftsanteile haben, zu erhöhen.

Zweiter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt 2.160 (zwei tausend ein hundert sechzig) neue Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 100,- (ein hundert Euro), mit einem Agio in Höhe von insgesamt EUR 1.944.206,- (eine Millionen neun hundert vierundvierzig tausend zwei hundert sechs Euro) welche mit den gleichen Rechte und Pflichten verbunden sind, wie die bereits vorhandenen Geschäftsanteile, auszugeben.

Zeichnung und Zahlung

Es erscheint nun Herr Hagen REINSBERG, vorbenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter der Gesellschaft FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft, aufgrund der vorbezeichneten privatschriftlichen Vollmacht.

Die Erschienene erklärt, im Namen der vorgenannten Gesellschaft FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft 2.160 (zwei tausend ein hundert sechzig) neu ausgegebene Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 100,- (ein hundert Euro) der Gesellschaft zusammen mit einem gesamten Agio von EUR 1.944.206,- (eine Millionen neun hundert vierundvierzig tausend zwei hundert sechs Euro) zu zeichnen, und diese Geschäftsanteile durch Sacheinlage und Umwandlung in Kapital von unbestrittenen, liquiden und durchsetzbaren Forderungen, die FRESENIUS MEDICAL CARE



Beteiligungsgesellschaft gegen die Gesellschaft in Höhe von EUR 2.160.206,- (zwei Millionen ein hundert sechzig tausend zwei hundert sechs Euro) hat, voll einzuzahlen woraufhin diese Forderungen bis zur Höhe der Sacheinlage erlöschen.

Gemäß einem Bewertungsbericht der Fresenius Medical Care Beteiligungsgesellschaft mbH, mit Sitz in D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Strasse 1, vom 15. Februar 2010, hat die Geschäftsführung der Gesellschaft das Gesellschafterdarlehen der FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft, das bei der Gesellschaft PREAFIN III S.à r.l. eingelegt werden soll, mit EUR 2.160.206,- (zwei Millionen ein hundert sechzig tausend zwei hundert sechs Euro) bewertet.

Der Bewertungsbericht kommt zu folgendem Schluss:

"Der Wert des Gesellschafterdarlehens, das durch den Einlegenden gegenüber der Gesellschaft eingebracht wird, ist mindestens gleich hoch wie der Wert der im Gegenzug ausgegebenen 2.160 (zwei tausend ein hundert sechzig) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 100,- (ein hundert Euro) und dem hiermit verbundenen Agio in Höhe von EUR 1.944.206,- (eine Millionen neun hundert vierundvierzig tausend zwei hundert sechs Euro)."

Nachdem der Bewertungsbericht durch die erschienene Person und den unterzeichnenden Notar "ne varietur" unterzeichnet worden ist, bleibt er an dieser Urkunde anliegend, um gleichzeitig bei den Registrierungsbehörden eingereicht zu werden.

Daraufhin beschließt der Alleingesellschafter förmlich, die vorgenannte Zeichnung, Sacheinlage und Umwandlung anzunehmen und 2.160 (zwei tausend ein hundert sechzig) neue, voll eingezahlte Geschäftsanteile der Gesellschaft an FRESENIUS MEDICAL CARE Beteiligungsgesellschaft zuzuteilen.

Dritter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt, Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft zu ändern, um die oben stehenden Beschlüsse widerzuspiegeln, welcher nun folgenden neuen Wortlaut haben wird:

"Das Gesellschaftskapital ist auf EUR 1.214.100,- (eine Million zwei hundert vierzehn tausend ein hundert Euro) festgesetzt, eingeteilt in 12.141 (zwölf tausend ein hundert einundvierzig) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 100,- (ein hundert Euro), welche alle von Fresenius Medical Care Beteiligungsgesellschaft mbH, einer Gesellschaft eingetragen in Deutschland, Bad Homburg v.d.H., mit Geschäftsadresse in Deutschland, D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Strasse 1, gezeichnet worden sind."

Vierter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt, der Kanzlei Wildgen, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg, Mandat zur Wahrnehmung aller rechtlichen Maßnahmen im Zusammenhang mit der Tagesordnung der Versammlung und insbesondere zur Änderung des Aktienregisters zu erteilen.

Kosten, Bewertungen

Die Kosten, Gebühren und anderen Auslagen die der Gesellschaft aus der vorliegenden Urkunde entstehen, werden auf ungefähr zwei tausend neun hundert Euro geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag des Erschienenen, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung, und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Wortlaut die englische Fassung Vorrang haben soll.

WORÜBER die vorliegende Urkunde am Tag wie eingangs dieser Urkunde genannt in Luxemburg erstellt wurde,

Nach Verlesung der Urkunde vor dem Erschienenen, wurde die vorliegende Urkunde von diesem zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: REINSBERG - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 mars 2010, Relation GRE / 2009/744. Reçu soixante-quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010037474/238.

(100036731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Euro-Aurus SA Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.375.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010036200/9.

(100034577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.



AMP Capital Redding Investors Global Real Estate Securities Fund SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht. R.C.S. Luxembourg B 140.734.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of February.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of AMP Capital Redding Investors Global Real Estate Securities Fund SICAV-SIF, a Luxembourg corporate partnership in the form of a "société en commandite par actions" qualifying as a "société d'investissement à capital variable" organised as a "fonds d'investissement spécialisé" pursuant to the law of February 13, 2007 relating to specialised investment funds, having its registered office at 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.734, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on July 25, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1984 of August 14, 2008 (the Company).

The Meeting is chaired by Grégory Beltrame, Avocat, with professional address in Luxembourg,

who appoints as secretary Mr Raymond Thill, "maître en droit", with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Maren Stadler-Tjan, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

- I. The shareholders of the Company are represented and the number of their shares is shown on an attendance list. Such list and proxies signed ne varietur by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.
- II. It appears from said attendance list that the thirty-one thousand (31,000) shares of the Company, representing the entire share capital of the Company, are represented at the Meeting, so that the Board of the Meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda of which the shareholders of the Company have been beforehand informed.
 - III. The Meeting has further requested the undersigned notary, to state that:
- the shareholders have decided to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation;
- the shareholders have decided to grant full discharge to AMP Capital Investors (Luxembourg) S.àr.l., formerly AMP Capital Redding Investors (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 12-14, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.092, in its capacity as general partner of the Company, for the exercise of their mandate;
- the shareholders have decided to appoint Fairland Property Limited, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at R.G. Hodge Plaza, Wickams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Island, as liquidator; and
- the shareholders have decided that the liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the liquidator will have the broadest powers to perform its duties and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the shareholders of the Company as a result of this deed is estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille dix, le vingt-quatrième jour du mois de février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) d'AMP Capital Redding Investors Global Real Estate Securities Fund SICAV-SIF, société en commandite par actions luxembourgeoise remplissant les critères d'une société d'investissement à capital variable organisée comme un fonds d'investissement spécialisé conformément à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, ayant son siège social à 31, Z.A. Bourmicht,



L-8070 Bertrange, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 140.734, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1984 du 14 août 2008 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Grégory Beltrame, Avocat, de résidence à Luxembourg,

le président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, de résidence à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maren Stadler-Tjan, Rechtsanwältin, de résidence à Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur constituant le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

- I. Les actionnaires de la Société sont représentés, et que le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence. Cette liste ainsi que les procurations, signées ne varietur par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, resteront annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- II. Ainsi qu'il apparait sur la liste de présence, les trente et un mille (31,000) actions, représentant l'entièreté du capital social de la Société sont représentées à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre de jour, qui a été communiqué à l'avance aux actionnaires de la Société.
 - III. L'Assemblée prie également le notaire d'acter que:
 - les associés ont décidé de liquider la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation;
- les associés ont décidé de donner pleine et entière décharge de AMP Capital Investors (Luxembourg) S.àr.l., précédemment AMP Capital Redding Investors (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 12-14, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 140.092, en sa capacité d'associé commandité de la Société, pour l'exercice de son mandat;
- les associés ont décidé de nommer Fairland Property Limited, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à R.G. Hodge Plaza, Wickams Cay 1, Road Town, Tortola, Les Îles Vierges Britanniques, en tant que liquidateur; et
- les associés ont décidé que le liquidateur préparera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer sa mission et que la Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du liquidateur.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou sont mis à la charge des associés de la Société à raison du présent acte, est estimé à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date en-tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: G. Beltrame, R. Thill, M. Stadler-Tjan et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 février 2010. Relation: LAC/2010/8646. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010038165/99.

(100037402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.360.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010036337/12.

(100035065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.



World Domain S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange. R.C.S. Luxembourg B 137.638.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010036338/11.

(100035075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

SLGB Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 85.641.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010036339/10.

(100035089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Discovery Medical Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.168.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 18 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

Changement du siège social: à compter du 1 ^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, Boulevard Royal, Forum Royal, 4 ^e étage, L-2449 Luxembourg

Adresse professionnelle des Administrateurs:

- Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1 ^{er} mars 2010.
- Madame Anna De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1 er mars 2010,
- Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1 ^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

DISCOVERY MEDICAL HOLDINGS SA

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2010036523/21.

(100035182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

SCI Immociel, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4660 Differdange, 19, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg E 4.246.

STATUTS

Les soussignés:

Monsieur Tony SIRIANNI, gérant de sociétés, né le 26 juillet 1975 à F-METZ demeurant à F-57100 Thionville au 34 avenue du Général Castelnau.

Et Monsieur Philippe CANASAUT, employé privé, né le 11 mai 1960 à F-Marange Silvange demeurant à F-57100 Thionville au 30 Boucle de la Ferme.

Ont décidé de créer une société civile immobilière particulière dont les statuts sont les suivants:



- Art. 1 ^{er}. La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis au Luxembourg et à l'étranger, ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de SCI IMMOCIEL, Société Civile Immobilière.
- Art. 3. La société est constituée à partir de ce jour pour une durée illimitée. Son premier exercice commence ce jour pour finir le 31 décembre 2010. Les exercices subséquents correspondent tous à l'année civile.
 - Art. 4. Le siège de la société est fixé à L-4660 Differdange au 19, rue Michel Rodange.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à mille euros (EUR 1 000,00). Il est représenté par cent (100) parts sociales de dix euros (EUR 10,00) chacune.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1. Monsieur Tony SIRIANNI70 parts2. Monsieur Philippe CANASAUT30 partsTotal: cent parts sociales100 parts

Le capital ci-dessus est libéré par des versements sur le compte bancaire ouvert au nom de la société SCI IMMOCIEL, Société Civile Immobilière.

- **Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne pourront cependant être cédées à des tiers non associés qu'avec l'accord unanime des autres associés.
 - Art. 7. Toutes les décisions des associés doivent être prises à la majorité des 3/4 des voix.

Le droit de vote se fera proportionnellement au nombre des parts détenues.

- Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'ils possèdent. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.
- **Art. 9.** Les bénéfices, les pertes et le remboursement des prêts immobiliers sont repartis entre associés, proportion-nellement aux parts qu'ils détiennent dans le capital social.

Les associés peuvent convenir, de leur accord unanime, d'indemnités à attribuer mensuellement à chacun des associés au titre de prestations dans l'intérêt de la société. Ces indemnités ne suivent pas les proportions de participation dans le capital social et sont portées d'abord en déduction du résultat à repartir.

- **Art. 10.** Les associés se concèdent mutuellement un droit de préemption au prix de la valeur bilan des parts sociales. Le droit de préemption lie les ayants-droits et ayants-cause des associés.
- Art. 11. La société ne sera pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé. Le ou les associés restants peuvent racheter les parts de l'associé sortant. Le prix des parts sera fixé suivant leur valeur bilan de l'exercice précédent.
- **Art. 12.** Les héritiers ou ayants droits ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

- **Art. 13.** Les articles 1832 et 1872 du Code Civil ainsi que la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.
- Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les soins des associés, à moins qu'ils ne décident de nommer un liquidateur dont les pouvoirs seront fixés dans l'acte de nomination.
- **Art. 15.** Chaque associé peut se retirer de la société moyennant un préavis de six mois notifié par écrit à la société. Dans ce cas, les autres associés sont tenus de racheter les parts aux conditions prévues à l'article 11 des statuts.

Gérance

Les associés conviennent de nommer l'associé, Monsieur Tony SIRIANNI comme gérant de la société. Il aura tous les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

L-Differdange, le 8 mars 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010037784/59.

(100036306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.



Plafonlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge. R.C.S. Luxembourg B 84.393.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 mars 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010036340/14.

(100035188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Moonraker, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 43.272.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 mars 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010036341/14.

(100035168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Vendôme Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.514.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 février 2010

Est nommé administrateur son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 26 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 26 février 2010.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration lors de la réunion du 26 février 2010

Est nommé Président du conseil d'administration

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Son mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Référence de publication: 2010037253/26.

(100036132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.



MD Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 4, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 146.737.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010036342/11.

(100035063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Luxcloud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 151.090.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010036343/10.

(100035053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

K-Tronic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.610.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010036344/10.

(100035150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

INTERCONSULT, Luxembourg International Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 40.312.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Annuelle du 22 février 2010 tenue au siège social de la société

L'Assemblée décide de réélire comme Administrateurs:

- Me. Marc Feider, Président du Conseil, avec adresse professionnelle 33, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- M. Lorenzo Modestini, avec adresse professionnelle 10-12, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;
- M. Daniele Molinaro, avec adresse professionnelle 4, via Che Guevara, I 42100 Reggio Emilia (Italie);

L'Assemblée décide de réélire comme Administrateurs Directeurs:

- Mr Alexis Kamarowsky, Directeur de Sociétés, avec adresse professionnelle 7, Val Sainte Croix in L-1371 Luxembourg:
- Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de Sociétés, avec adresse professionnelle 7, Val Sainte Croix in L-1371 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et des Administrateurs Directeurs viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2011.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Pour extrait conforme

INTERCONSULT

Signatures

Référence de publication: 2010037234/23.

(100035996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.



JP Commercial II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks. R.C.S. Luxembourg B 114.262.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 8 mars 2010.

Référence de publication: 2010036345/11.

(100035380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Equiniti (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.687.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010036346/10.

(100035136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

DB Valoren S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.379.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010036347/10.

(100035377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

iCON Master Holdings (EUR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 151.714.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-fifth day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

iCON Infrastructure Partners, L.P., a limited partnership established in Guernsey, with registered office at Ogier House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1WA, with partnership number 1249,

represented by Mr. Alexander Koch, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "iCON Master Holdings (EUR) S.à r.l.".



Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person. The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of



shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be reelected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.



Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power. In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business. Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on 31 March of each year, at 2 p.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.



The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting. Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.



Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the Company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed and fully paid in cash the number of shares mentioned hereafter:

Shareholders	Number	Subscribed
	of shares	capital
iCON Partners, L.P., mentioned above	12,500	EUR 12,500
Total:	12,500	EUR 12,500

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1,250.-.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2010.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

- 1. Resolved to set at three the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:
- Ms. Rachel Aguirre, private employee, born on 3 January 1966 in New York (United States of America), with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Heike Kubica, private employee, born on 23 July 1974 in Lutherstadt Eisleben (Germany), professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Ms. Anja Lakoudi, private employee, born on 23 December 1977 in Schlema (Germany), professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. Resolved that the registered office shall be at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

iCON Infrastructure Partners, L.P., un limited partnership établi à Guernesey, ayant son siège social à Ogier House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernesey, GY1 1WA, avec partnership numéro 1249,



représenté par M. Alexander Koch, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation. Lequel comparant, représenté comme décrit cidessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I er . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . Forme. Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts"). La Société adopte la dénomination " iCON Master Holdings (EUR) S.à r.l.".

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.



Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant (s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées. Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.



Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingtcinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.



Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 31 mars de chaque année, à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi, spécifie la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire. L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs. Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le (s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale. Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi. Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet,



le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au nombre de parts sociales ci- après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Associé	Nombre de	Capital
	parts sociales	souscrit
iCON Partners, L.P., mentionnée ci-dessus	12.500	EUR 12.500
Total:	12.500	EUR 12.500

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.250,- EUR.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2010.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

- 1) Fixation du nombre de Gérants à trois et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:
- Mme Rachel Aguirre, employée privée, née le 3 janvier 1966 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mme Heike Kubica, employée privée, née le 23 juillet 1974 à Lutherstadt Eisleben (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Mme Anja Lakoudi, employée privée, née le 23 décembre 1977 à Schlema (Germany), ayant son adresse professionnelle à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2) Fixation du siège social de la Société à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. KOCH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mars 2010. Relation: LAC/2010/9272. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010036328/589.

(100035214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

MUM Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150. R.C.S. Luxembourg B 97.932.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2009

A l'unanimité des voix, l'assemblée générale extraordinaire révoque les administrateurs Monsieur LAMBORELLE Erny, Madame JANSEN Anny et Madame LINK Isabelle.

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

Monsieur FRANK Edouard, démeurant à B-4790 Burg-Reuland, Dürler 5A

Madame URY-WEBER Ingeborg, démeurant à L-9901 Troisvierges, rue Josy Conrad, 36

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur URY Michel
- Monsieur FRANK Edouard
- Madame URY-WEBER Ingeborg

L'assemblée nomme comme présidente du conseil d'administrateur

Madame Ury-Weber Ingeborg.

Leurs mandats s'achèveront lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'exercice 2011.

Weiswampach, le 10 décembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Fiduciaire Lucien FUNCK Sàrl

Référence de publication: 2010037239/23.

(100036112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Radlok S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.987.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010036350/12.

(100034899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

BELFASS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 113.953.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 6 mars 2010. Gérard LECUIT NOTAIRE

Référence de publication: 2010036358/12.

(100035109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Safilux, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 24.581.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 9 mars 2010

Le mandat de l'administrateur délégué, des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance avec la présente assemblée, l'assemblée a renouvelé pour une période de six ans prenant fin avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016, le mandat des administrateurs et de l'administrateur délégué.

Evelyne JASTROW, administrateur délégué demeurant 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange

Marc Alain JASTROW, administrateur, demeurant 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange

SAFIMMO S.A., société anonyme, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg représentée par son administrateur Evelyne Jastrow, demeurant 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange

et du commissaire aux comptes

IMMOLYS S.A., société anonyme, ayant son siège social au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010037247/18.

(100035888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Rovere Société de Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.971.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010036359/12.

(100035141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Arno Glass, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.204.

Il résulte d'une résolution circulaire du conseil d'administration du 18 février 2010 que conformément aux dispositions de l'article 64(2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs ont élu en leur sein un Président en la personne de Monsieur Brian Schwartz.

Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à la prochaine assemblée statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Arno Glass S.A.

S G G S.A.

412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2010037260/18.

(100035450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.



Tiger Holding Four Jobs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.171.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57973 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010036360/12.

(100035249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Tiger Holding Four SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 129.861.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57974 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010036361/12.

(100035276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Cidron Food Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.735.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of February.

Before Maitre Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Nordic Wholesale Services S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", limited liability partnership company, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The founder is here represented by Mrs Flora Gibert, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which its declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10 th , 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18 th , 1933 and of December 28 th , 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Cidron Food Holding S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in



particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31 st , 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad. In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

- Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

- **Art. 8.** The Company's capital is set at one hundred twenty-five thousand Swedish Krona (SEK 125,000), represented by two hundred fifty (250) ordinary shares (the "Ordinary Shares") of a nominal value SEK 500 (five hundred Swedish Krona) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles.
- **Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as provided in the present article, each share shall rank pari passu with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.
 - Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 to the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives



of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the sole signature of anyone class A manager (including by way of representation) (the class B managers not having the power to bind the Company under their signature without special authorisations by the board of manager or through a power of attorney of a class A manager). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A manager.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as an agent he is only responsible for the execution of his mandate.

Shareholders decisions

Art. 13. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings. However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 14. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10^{th} , 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

- Art. 15. The Company's financial year begins on January 1 st and closes on December 31 st.
- **Art. 16.** Each year, within 4 (four) months as from the 31 st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

- Art. 17. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.
- **Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.



This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Winding-up - Liquidation

Art. 19. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 20. The laws here above mentioned in article 1 st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2010.

Subscription - Payment

All the 250 (two hundred fifty) shares representing the capital have been entirely subscribed by Nordic Wholesale Services S.à r.l., and fully paid up in cash, therefore the amount of SEK 125,000 (one hundred twenty-five thousand Swedish Krona) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as class A managers for an undetermined duration

Mrs Noëlla Antoine, chartered accountant, born in Saint-Pierre on January 11, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

Mrs Ingrid Moinet, chartered accountant, born in Bastogne on December 5, 1975, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

Mrs Pascale Nutz, chartered accountant, born in Douarnenez on July 7, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2) Are appointed as class B managers for an undetermined duration.

Mrs Lynda Elliott, private employee, born in Jersey on April 4, 1956, with professional address at 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands and

Mr Andrew Bennett, private employee, born in Glasgow on August 7, 1969, with professional address at 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands

In accordance with article twelve of the by-laws, the company shall be bound by the individual signature of any class A manager (the class B managers not having the power to bind the Company under their signature without special authorisations by the board of manager or through a power of attorney of a class A manager).

3) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.



The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Nordic Wholesale Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Fondateur ici représenté par Madame Flora Gibert, juriste demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1 ^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

- Art. 2. La dénomination de la société sera "Cidron Food Holding S.à r.l.".
- **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.
 - Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.



Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

- **Art. 8.** Le capital de la Société est de cent vingt-cinq milles Couronnes suédoises (SEK 125,000), représenté par deux cent cinquante parts sociales ordinaires (250) (les "Parts Sociales Ordinaires") d'une valeur nominale de SEK 500.- (cinq cents Couronnes suédoises) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts.
- **Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors des prises de décisions et chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Sauf si autrement prévu dans les présents statuts, chaque part sociale est de même rang que tout autre et conférera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividende.
 - Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra aussi à tout moment être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique ou des moyens similaires. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société. Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, en cas de gérant unique et en cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature d'un gérant de classe A (y compris par voie de représentation) (les gérants de Classe B n'ayant pas le pouvoir d'engager la société par leur signature sans autorisation spéciale délivrée par le conseil de gérance ou par un mandat spécial d'un gérant de Classe A). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par



la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un), ou, le cas échéant, par le conseil de gérance ou deux des gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple agent, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Décisions des associés

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales. Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 14. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

- Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.
- Art. 16. Chaque année, endéans les 4 (quatre) mois suivant le 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

- Art. 17. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.
- **Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisant sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserves légale.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.



Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 20. Les lois mentionnées à l'article 1 ^{er} , ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Les 250 (deux cent cinquante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Nordic Wholesale Services S.à r.l., et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de SEK 125,000 (cent vingt-cinq milles Couronnes suédoises) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommées gérants de classe A pour une durée indéterminée:

Madame Noëlla Antoine, expert comptable, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

Madame Ingrid Moinet, expert comptable, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

Madame Pascale Nutz, expert comptable, née le 7 juillet 1969 à Douarnenez, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2) Sont nommées gérants de classe B pour une durée indéterminée:

Madame Lynda Elliott, employée privée, née le 4 avril 1956 à Jersey, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands, et

Monsieur Andrew Bennett, employé privé, née le 7 août 1969 à Glasgow, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature d'un de ses gérants de classe A (les gérants de Classe B n'ayant pas le pouvoir d'engager la société par leur signature sans autorisation spéciale délivrée par le conseil de gérance ou par un mandat spécial d'un gérant de Class A).

3) Le siège social de la Société est établi au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 février 2010. Relation: LAC/2010/8176. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg le 1 er mars 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010037111/405.

(100035698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.



Vivaldese Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.777.

Constituée par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 juin 2006, acte publié au Mémorial C n ° 1726 du 15 septembre 2006, modification des statuts par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 juin 2008, acte publié au Mémorial C n ° 2765 du 13 novembre 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vivaldese Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2010036373/15.

(100035069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Sal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5720 Aspelt, 13, d'Gennerwiss. R.C.S. Luxembourg B 80.844.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Pour la société Paul DECKER Le notaire

Référence de publication: 2010036362/13.

(100035288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

CFI Asset Finance S.à r.I., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 136.219.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the eighteenth day of February.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

CONSERVATION FINANCE S.à r.l., having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, RCS Luxembourg B 136.101,

represented by Richard Gordon, private employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, which proxy, after having been initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Which appearing party, represented as mentioned hereabove, has requested the notary to state as follows:

- Conservation Finance S.à r.l. is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée CFI Asset Finance S.à r.l. (the "Company"), having its registered office in L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette, RCS Luxembourg B 136.219, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 23 January 2008 as published in the Mémorial C number 640 on 14 March 2008;
- The share capital of the Company amounts as of this date to fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-), represented by one hundred fifty (150) shares of a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid
 - That the Sole Shareholder is owner of the totality of shares of the Company;
- That the Sole Shareholder decides to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect and to put it into liquidation;
- That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that all the existing liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation to the



close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities; that as a consequence of the above, all the liabilities of the Company are paid;

- That the remaining net assets will be paid to the Sole Shareholder;
- That the liquidation of the Company is accomplished and closed;
- That full discharge is granted to the Company's Managers;
- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the address of MAPLES FINANCE LUXEMBOURG S.A., 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Power of attorney

The appearing party grants power to every employee of the office of the undersigned notary, to let draw up and sign all eventual rectifying deed of the present deed.

Drawn up in Senningerberg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in her hereabove capacity, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

L'an deux mille dix, le dix-huit février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

CONSERVATION FINANCE S.à r.l., avec siège social à 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, RCS Luxembourg B 136.101,

Représentée par Monsieur Richard Gordon, employé privé, demeurant à Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que Conservation Finance S.à r.l. est l'associé unique de la société à responsabilité limitée CFI Asset Finance S.à r.l. (la "Société"), avec siège social à L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette, RCS Luxembourg B 136.219, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 640 du 14 mars 2008;
- Que le capital social de la Société est actuellement de quinze mille euros (EUR 15.000,-), représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;
 - Que l'Associé Unique est propriétaire de la totalité des parts de la Société;
 - Que l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation avec effet immédiat;
- Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif existant de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;
 - Que l'actif restant sera réparti à l'Associé Unique;
 - Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
 - Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à l'addresse de MAPLES FINANCE LUXEMBOURG S.A., 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

SERVICE CENTRAL DE LEG<mark>ISLA</mark>TION

Pouvoirs

Le comparant donne pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Lecture faite en langue du pays à la mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celle-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Richard Gordon, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 mars 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010037092/95.

(100035533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

BGP Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Babcock & Brown Lux 1 S.à r.l.).

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 142.885.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2010036363/14.

(100035314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

AA&C Associates S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 124.948.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2010036364/13.

(100035325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

B & H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.880.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57948 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010036365/12.

(100035340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

New Chemicals Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.784.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57955 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010036366/12.

(100035355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

LuxCo 110 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.705.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57964 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010036367/12.

(100035357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Albany Molecular Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.207.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57960 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010036368/12.

(100035363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

I.E. LuxSubCo French No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 89.608.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010036369/12.

(100034902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.



I.E. LuxSubCo French N° 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.071.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010036370/12.

(100034910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Caladeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 144, rue Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 151.733.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. Madame Deborah BUFFONE, employée, née à Luxembourg le 11 février 1977, demeurant à L-8023 Strassen, 6, rue des Anémones.
- 2. Monsieur Juan Carlos CASTILLA, employé, né à Linares (Espagne) le 17 mars 1970, demeurant à L-3354 Leudelange, 1, rue du Lavoir,
- 3. Monsieur Cosmo MILILLO, employé, né à Luxembourg le 5 mai 1973, demeurant à L-3354 Leudelange, 1, rue du Lavoir,
- 4. Monsieur Francesco LATERZA, employé, né le 14 juillet 1966 à Luxembourg le demeurant à L-8371 Hobscheid, 29 route de Steinfort.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "CALADECO S.à r.l.".
 - Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques y compris la petite restauration à consommer sur place.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

- **Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.
- **Art. 6.** Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

- Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.
 - Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.



- **Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:
 - 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
 - le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire.

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.000.- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associées représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Antonio PANZA, employé, né à Luxembourg le 27 mars 1981, demeurant à L-2155 Luxembourg, 144, rue Millewee

- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Madame Deborah BUFFONE, prénommée,.

Dans le cadre de l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques y compris la petite restauration à consommer sur place, la société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants. Pour tout autre engagement la société est valablement engagée et représentée par la signature de la gérante administrative.

- Le siège social est établi à L-2155 Luxembourg, 144, rue Millewee

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: D. BUFFONE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2010. Relation: LAC/2010/8398. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010037105/90.

(100035664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.



I.E. LuxTopCo French No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 90.394.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010036371/12.

(100034919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

I.E. LuxTopCo French N°2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.079.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010036372/12.

(100034924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Thor Trading, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 83.571.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010036374/10.

(100035128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

T and C HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010036375/10.

(100035254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Sevigne-Saltel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010036376/10.

(100035328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.



Gulix FF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.963.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1 ^{er} décembre 2006, acte publié au Mémorial C n ° 250 du 26 février 2007, modification des statuts par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 juin 2008, acte publié au Mémorial C n ° 2765 du 13 novembre 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gulix FF S.à r.l.

Référence de publication: 2010036383/15.

(100035068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

ProLogis European Finance XI S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.210.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of February

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

ProLogis European Holdings X S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.591.

here represented by ProLogis Directorship S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 76.630, being manager of ProLogis European Holdings X S.à r.l., itself represented by its manager Mr. Gerrit Jan Meerkerk, residing professionally in Luxembourg.

and

ProLogis European Holdings XI S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.226,

here represented by ProLogis Directorship S.à r.l., prenamed, being a manager of ProLogis European Holdings XI S.à r.l., itself represented by its manager Mr. Gerrit Jan Meerkerk, residing professionally in Luxembourg.

Such appearing parties, represented as stated here above, are the shareholders of ProLogis European Finance XI S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 132.210 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, on 29 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2484 on 2 November 2007. The articles of incorporation of the Company were last amended pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, on 25 June 2008 which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2070 on 26 August 2008.

The appearing parties, representing the entire share capital of ProLogis European Finance XI S.à r.l., prenamed, consider the following agenda:

Agenda

- 1) Increase of the Company's share capital by contribution in kind;
- 2) Subsequent amendment of Article 6 of the articles of incorporation of the Company;
- 3) Miscellaneous.

Each of the appearing parties, represented as above stated, declares that it had due knowledge of the above agenda as well as of any information in relation thereto prior to the present meeting, any notice requirements having thus been waived.

The appearing parties, represented as above stated, further request the notary to enact the following resolutions:



First resolution

The shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of ninety-eight-thousand four-hundred Euros (EUR 98,400) so as to raise it from its current amount of six million forty-one thousand three hundred fifty Euros (EUR 6,041,350.-) up to six million one hundred thirty-nine thousand seven hundred fifty Euros (EUR 6,139,750.-) by issuing three thousand nine hundred thirty-six (3,936) shares without designation of a nominal value.

Second resolution

ProLogis European Holdings X S.à r.l., prenamed and represented here as above stated, expressly waives its preferential right of subscription, as provided in article 7 of the articles of incorporation of the Company, with respect to the shares newly issued by the Company, as decided in the present resolution.

Subscription and Payment

ProLogis European Holdings XI S.à r.l., prenamed and represented here as above stated, declares to subscribe for and fully pay up all the three thousand nine hundred thirty-six (3,936) new shares of the Company for a global consideration of ninety-eight thousand four hundred Euros (EUR 98,400) in exchange for a contribution in kind consisting of three-thousand-nine-hundred-thirty-six (3,936) shares of ProLogis European Holdings XX S.à r.l. (the "Shares") a société à responsabilité limitée with its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 138.318.

The proof of the existence and of the value of the Shares has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of such capital increase, the shareholders resolve to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at six million one hundred thirty-nine thousand seven hundred fifty Euros (EUR 6,139,750,-) represented by two hundred forty-five thousand five hundred ninety (245,590) shares without designation of a nominal value."

The remainder of Article 6 as well as the other articles of the articles of incorporation remain unchanged.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 2,500.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, they signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le huit février

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

ProLogis European Holdings X S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.591,

ici représentée par ProLogis Directorship S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.630, agissant en sa qualité de gérant de la comparante, elle-même représentée par son gérant Monsieur Gerrit-Jan Meerkerk, résidant professionnel-lement à Luxembourg.

et

ProLogis European Holdings XI S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.226,

ici représentée par ProLogis Directorship S.à r.l., pre-désignée, agissant en sa qualité de gérant de ProLogis European Holdings XI S.à r.l.,

elle-même représentée par son gérant Monsieur Gerrit-Jan Meerkerk, résidant professionnellement à Luxembourg, Les comparantes, dûment représentées comme dit ci-avant, sont les seules associées de ProLogis European Finance XI S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,



immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.226, (la "Société"), constituée conformément à un acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2484 du 2 novembre 2007. Les statuts de la Société ont été pour la dernière fois modifiés par un acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2070 en date du 26 août 2008.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de ProLogis European Finance XI S.à r.l., prédésignée, considèrent l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société par apport autre qu'en numéraire;
- 2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;
- 3. Divers.

Les comparantes, représentées comme ci-avant indiqué, déclarent avoir été dûment informées de l'ordre du jour cidessus et avoir pris connaissance de toute information y relative avant la présente réunion, il a donc pu être fait abstraction des formalités de convocation.

Puis les comparante, représentées comme indiqué ci-avant, requierent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associées décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents euros (EUR 98.400,-), pour le porter de son montant actuel de six millions quarante et un mille trois cent cinquante euros (EUR 6.041.350,-) à six millions cent trente neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 6.139.750,-), par l'émission de trois mille neuf cent trente-six (3.936) parts sociales de la Société, sans désignation de valeur nominale.

Seconde résolution

ProLogis European Holdings X S.à r.l., pré-désignée et représentée comme indiquée ci-avant, renonce à son droit préférentiel de souscription, tel que stipulé à l'article 7 des statuts de la Société, relativement à l'émission des nouvelles parts sociales par la Société telle que décidée par la première résolution.

Souscription et Paiement

ProLogis European Holdings XI S.à r.l., pré-désignée et représentée comme indiquée ci-avant, déclare avoir entièrement souscrit et libéré les trois mille neuf cent trente-six (3.936) parts sociales nouvellement émises par la Société pour la somme totale de quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents euros (EUR 98.400,-) en échange d'un apport autre qu'en numéraire constitué de trois mille neuf cent trente-six (3.936) parts sociales de ProLogis European Holdings XX S.à r.l. (les "Parts Sociales"), ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.318.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur des Parts Sociales ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

A la suite l'augmentation de capital ainsi réalisée, les associées décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à six millions cent trente-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 6.139.750,-) représenté par deux cent quarante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix (245.590) parts sociales sans désignation de valeur pomingle."

Les autres paragraphes de l'article 6 ainsi que les autres articles des statuts de la Société demeureront inchangés.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à EUR 2.500,-

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de les comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les mandataires desdites comparantes ont signé le présent acte ensemble avec le notaire

Signé: G. J. MEERKERK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 février 2010. Relation: LAC/2010/7217. Reçu soixante-quinze euros (75 €)



- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010037476/149.

(100036774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Difinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.979.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 18 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1 ^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, Boulevard Royal, Forum Royal, 4 ^e étage, L-2449 Luxembourg
 - Adresse professionnelle des Administrateurs:
- * Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1 er mars 2010,
- * Madame Anna Meunier De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1 ^{er} mars 2010,
- * Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1 er mars 2010,
 - Adresse professionnelle de l'Administrateur Délégué:
- * Monsieur Patrick Meunier, administrateur délégué, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1 ^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

DIFINVEST SA

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2010036522/24.

(100035181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Sevigne-Saltel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010036377/10.

(100035268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Schmitz & Hoffmann, architectes s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 7, rue de la Toison d'Or.

R.C.S. Luxembourg B 87.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 09.03.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010036398/15.

(100035107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.



Comparex Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 129.098.

L'an deux mil dix, le vingt-neuf janvier.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- La société anonyme de droit belge COMPAREX Belgium SA, établie et ayant son siège social à B-1160 Bruxelles (Belgique), 44, avenue Hermann-Debroux, boite 1, immatriculée auprès du registre de commerce de Bruxelles sous le numéro 0891 621 129,

ici représentée par Monsieur Abdelilah Elassooudi, consultant, demeurant à B-1853 Grimbergen (Belgique), 6, Koninglosesteenweg,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Bruxelles, le 27 janvier 2010,

laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'elle est actionnaire unique de la société anonyme COMPAREX LUXEMBOURG, établie et ayant son siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1633 du 2 août 2007,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 74 du 11 janvier 2008,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.098,

que la société anonyme COMPAREX LUXEMBOURG a un capital social de quatre cent mille euros (400.000,-EUR) divisé en huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50.-EUR) chacune, entièrement libéré;

Ensuite, l'actionnaire unique, se réunissant en lieu et place de l'assemblée générale des actionnaires, a requis le notaire instrumentant, d'acter les résolutions prises suivantes:

Première résolution.

L'actionnaire unique décide de modifier l'exercice social de la société allant actuellement du 1 ^{er} juin (date d'ouverture) au 31 mai (date de clôture) de chaque année, pour le fixer dorénavant du 1 ^{er} avril au 31 mars de chaque année.

L'année sociale en cours qui a commencé le 1 er juin 2009 sera clôturée le 31 mars 2010.

Deuxième résolution.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 17 alinéa 1 ^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 17. (premier alinéa). L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de chaque année." Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 985,-EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Elassooudi, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 janvier 2010. Relation: LAC/2010/4595. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME Délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 12 février 2010.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2010037400/51.

(100036545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck